

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10 octobre 1937 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget de la Côte française des Somalis (exercice 1937).

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 octobre 1937

Numéro JO
n° 492 du 30/11/1937

Date du numéro
30 novembre 1937

VISAS

Le Président de la République française. Sur le rapport du .Ministre les colonies.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret «lu .30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Vu le décret du 22 février 1937 portant approbation du budget local le la Côte française des Somalis pour l'exercice 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Ait. 1er . — Est approuvé l'arrêté n » 907 pris en Conseil d'administration, le 9 septembre 19.37. par le Gouverneur de la Côte française des Somalis. et portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 19.37. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN.Par le Président de la République : Le Ministre des colonies**Marius MOUTET.**